

Paris, le vendredi 24 mars 2023,

L'épargne salariale poursuit sa diffusion dans les entreprises et connaît une collecte en forte hausse

L'enquête annuelle menée par l'AFG sur l'épargne salariale et retraite collective d'entreprise à fin 2022 montre une forte progression de la collecte ainsi qu'une accélération de l'équipement des petites entreprises. L'épargne salariale continue donc de renforcer l'attractivité des entreprises pour recruter de nouveaux talents et fidéliser leurs salariés. L'épargne retraite, principalement les PER collectifs, joue un rôle moteur dans ce mouvement. L'attractivité de l'investissement socialement responsable se confirme avec une collecte brute de près de 6,9 milliards d'euros.

L'épargne salariale accélère sa diffusion dans les TPE

Entre 2021 et 2022, le nombre d'entreprises proposant au moins un dispositif d'épargne salariale à leurs salariés est passé de 360 000 à 378 200, soit une augmentation globale de +5%. Cette progression culmine à +6,2% dans les entreprises de moins de 10 salariés, encore moins équipées de ce type de dispositif.

Sous l'effet des mesures favorables de la loi PACTE, le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale a progressé fortement, passant de 313 000 en 2019 à 378 200 en 2022 (+21%). Cette dynamique positive devrait perdurer grâce aux dispositions de la loi MUPA qui simplifie la mise en place d'accords d'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Les versements sur les plans d'épargne sont en forte hausse

En 2022, les salariés ont versé 19 milliards d'euros sur leurs plans d'épargne salariale. Ce montant, en progression de +16% par rapport à 2021, est tiré par la forte hausse de l'intéressement et de la participation (+30%), due aux résultats records dégagés par les entreprises en 2021. La collecte nette s'établit à 2,6 milliards d'euros contre 0,8 milliard en 2021 et se concentre sur les fonds actions et mixtes, ce qui témoigne de l'appropriation de ces dispositifs par les épargnants dans un objectif de moyen-long terme.

Des encours majoritairement constitués de fonds ISR

Le volume des encours est, quant à lui, de 162,2 milliards d'euros (contre 167,6 Mds€ à fin 2021), du fait d'un effet de marché défavorable et malgré la forte progression de la collecte. Les encours des fonds Investissements responsables (selon la réglementation SFDR) s'établissent à 62,6 milliards d'euros (62% du stock des encours diversifiés, c'est-à-dire hors actionnariat salarié). Les fonds solidaires sont en hausse avec un encours de 15,3 milliards d'euros (+8,6% sur un an).

Accélération de l'équipement des entreprises en PER

Les encours globaux d'épargne retraite collective d'entreprise s'élèvent à 25,4 milliards d'euros à fin 2022. En 2022, les salariés ont épargné 3,5 milliards pour leur retraite soit une progression de +13% par rapport à 2021.



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 07 76 58 56 78 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Caroline de Cassagne | 06 11 72 86 63 | c.decassagne@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts, 44 - 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr

Les PER collectifs créés par la loi PACTE continuent de se développer dans les entreprises et chez les salariés, contribuant à ce mouvement d'accélération de l'épargne retraite. En effet, on comptabilise aujourd'hui **140 800 entreprises équipées des nouveaux PER collectifs (+18% sur un an)** et **2,6 millions d'épargnants salariés dotés d'un tel dispositif (+48% sur un an), progression en partie aidée par les transferts des anciens PERCO vers les nouveaux PER**. Les PER collectifs remplacent peu à peu les anciens PERCO et représentent aujourd'hui plus des trois-quarts des encours d'épargne retraite collective en comptes-titres.

[Consultez les statistiques sur la tenue de compte en épargne salariale.](#)

[Consultez les statistiques sur les actifs d'épargne salariale et d'épargne retraite.](#)

[Consultez l'étude complète.](#)

Dominique Dorchie, présidente de la Commission Epargne salariale et retraite : « *L'année 2022 est marquée par une très belle collecte, favorisée par l'amélioration des résultats des entreprises, qui ont distribué davantage de participation et d'intéressement à leurs salariés. 2023 s'ouvre avec l'accord national interprofessionnel (ANI) pour le partage de la valeur, accord ambitieux et novateur qui constitue une très belle avancée notamment pour les salariés des PME. L'AFG accueille positivement les mesures retenues qui vont dans le sens des propositions qu'elle défend de longue date : généralisation des dispositifs de partage de la valeur, simplification de l'articulation entre les dispositifs existants (en particulier l'intégration de la prime de partage de valeur dans un dispositif d'épargne salariale et/ou d'épargne retraite) et orientation de l'épargne salariale vers les investissements responsables et solidaires, l'économie productive et la transition écologique.*

Alexis de Rozières, vice-président de la Commission Epargne salariale et retraite : « *La loi sur le pouvoir d'achat votée l'été dernier a assoupli pour les entreprises de moins de 50 salariés les modalités de mise en place d'accords d'intéressement, leur durée et leurs conditions de renouvellement. Elle a aussi introduit un dispositif de déblocage anticipé de la participation et de l'intéressement, qui comme les précédents a été faiblement utilisé (309 000 porteurs pour un montant total de 1,3 Md€). Malgré l'inflation, les Français ont choisi de ne pas débloquer leur épargne salariale et ils en gardent une utilisation à moyen-long terme, selon sa vocation* ».



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 07 76 58 56 78 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Caroline de Cassagne | 06 11 72 86 63 | c.decassagne@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts, 44 - 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr

Les chiffres clés (2022/2021)**Epargne salariale et retraite**

Encours : **162,2 Mds d'euros** (Vs 167,6 Mds en 2021)

Collecte brute : **19 Mds d'euros** (Vs 16,3 Mds en 2021, soit +16%)

Collecte nette : **2,6 Mds d'euros** (Vs 0,8 Md en 2021)

Entreprises bénéficiaires : **Plus de 378 200** (Vs 360 000 en 2021, soit +5%)

Nouveaux PER collectifs

Encours : **19 Mds d'euros** (Vs 14,8 Mds en 2021, soit +28%).

Collecte brute : **2,7 Mds d'euros** (Vs 1,9 Md en 2021, soit +42%)

Collecte nette : **1,7 milliard d'euros** (Vs 1,1 Mds d'euros en 2021, soit +50 %)

Entreprises bénéficiaires : **140 800** (Vs 119 000 en 2021, soit +18 %)

Epargnants : **2,6 millions** (Vs 1,75 millions en 2021, soit +48 %)



L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Elle est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. En France, la gestion d'actifs c'est 700 sociétés de gestion, pour 4 600 Mds d'actifs sous gestion et 85 000 emplois dont 26 000 propres aux SGP.

L'AFG se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance, contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir.

**Contact Presse :**

Adeline de Queylar | 07 76 58 56 78 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Caroline de Cassagne | 06 11 72 86 63 | c.decassagne@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts, 44 - 1000 Bruxelles



www.afg.asso.fr